



**GENERALI**  
Assurances

## GENIFLEX Target

Pour une optimisation fiscale!

### Vous cherchez pour vous et vos collaborateurs...

- l'optimisation fiscale qui s'adapte chaque année en fonction de la nouvelle rémunération
- un plan d'assurance de groupe axé sur l'épargne mais avec une couverture décès en option
- un avantage plus intéressant qu'une augmentation salariale pour fidéliser votre personnel
- un choix de garanties complémentaires en cas d'invalidité, d'accident et d'hospitalisation

**"Avec notre produit  
GENIFLEX TARGET, soyez  
certain d'atteindre votre but:  
l'optimisation fiscale!"**  
-Geniflex Target

### Pourquoi Generali?

- La garantie d'un savoir-faire et d'un service pointu
- Une capacité financière de haut niveau
- Une croissance constante grâce à de nouveaux clients de renommée internationale

### Geniflex Target une solution adaptée à chaque situation

- Fiscalement avantageux
- Grande protection
- Garanties indépendantes
- Produit simple
- Taux garanti
- Garanties complémentaires

Pour + de renseignements, consultez  
l'info-fiche sur [www.generali.be](http://www.generali.be)



# Geniflex... vous fait bénéficier au mieux de la législation sur les assurances de groupe!

L'assurance de groupe et l'engagement individuel de pension ont un cadre légal particulièrement avantageux tant pour l'employeur que pour le travailleur.

## Pour l'employeur (ou l'indépendant en société)

Pour autant que les primes retraite (allocations + cotisations) respectent les limites de la règle des 80%, les allocations patronales sont déductibles de la même façon que le sont les rémunérations. Les primes pour les garanties décès et invalidité sont également déductibles. En outre, l'employeur réalise une économie importante des charge sociales de l'ordre de 30%.

<b>Salaire Brut</b>	<b>Coût Employeur</b>	} <b>+ -30%</b>
100	140 - 150	
<b>Assurance de groupe</b>	<b>Coût Employeur</b>	
100	113	

## Pour le travailleur (indépendant/salarié)

Un avantage nettement plus intéressant qu'une augmentation salariale.

### ASSURANCE DE GROUPE

■ Prime périodique	€ 2.000,00
■ Taxe (4,40%)	€ 88,00
■ <b>TOTAL</b>	<b>€ 2.088,00</b>

Capital équivalent à 65 ans: € 75.120,62

### AUGMENTATION DE SALAIRE

■ Augmentation coût employeur	€ 2.088,00
■ Sécurité sociale (estimée à 17%)	€ 354,96
■ Augmentation de salaire imposable	€ 1.733,04
■ Imposition	€ 964,26
■ <b>Augmentation de salaire net</b>	<b>€ 768,78</b>
■ Capital équivalent à 65 ans	<b>€ 28.875,49</b>

Différence: 75.120,62 - 28.875,49 = € 46.245,13

### Conclusion

Il faut un taux de 9,5% pour obtenir le même capital qu'en assurance de groupe après 25 ans et ce avec un rendement garanti de 3,25% (exemple pour un homme de 40 ans)!